

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors des conseils d'arrondissement du 13 janvier, 3 et 16 février 2015
déposé au conseil d'arrondissement du 10 mars 2015**

Mme Micheline Crump : relocalisation des groupes communautaires de la Maison Saint-Charles / Regroupement Information Logement (R.I.L.) et la Société d'amélioration de Pointe-Saint-Charles (SOCAM)

15-13333 CA 13 janv 2015

Madame est coordonnatrice au Centre des femmes de Pointe-Saint-Charles. En préambule, madame explique que les groupes communautaires qui logent à la Maison Saint-Charles ont reçu un avis de la part de la Commission scolaire de Montréal à l'effet qu'elle reprendrait le bâtiment en juin 2016. Huit groupes communautaires devant être relogés, elle demande l'appui et l'accompagnement de l'arrondissement à l'égard du RIL/SOCAM.

Le maire Dorais répond favorablement à cette demande si le projet de relocalisation est bien constitué. Il précise qu'un projet aux abords du Canal Lachine est en voie d'être déposé. Il ajoute que le secteur convoité doit faire l'objet d'une planification éventuelle mais estime que le projet de relocalisation en question peut cheminer en même temps que cette planification.

La conseillère Thiébaud précise que le projet qui a été présenté aux abords du Canal Lachine est un projet résidentiel et commercial. À son avis, il n'est pas souhaitable de déroger à la réglementation à la pièce. Elle indique que l'administration municipale a accéléré certains projets afin d'entamer la planification de ce secteur; toutefois la région nord du secteur Pointe-Saint-Charles comporte une densification résidentielle et elle n'appuie donc pas cette approche. Elle déplore le manque d'investissements de la Ville de Montréal pour ce secteur. En outre, madame Thiébaud indique avoir eu des discussions avec des représentants de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) afin de comparer les coûts de location de locaux chargés aux organismes communautaires par la CSDM et l'arrondissement, mais qu'elles ont pris fin avec la valse-hésitation du redécoupage des commissions scolaires. Elle indique avoir repris contact avec les représentants de la CSDM à la suite des récentes élections scolaires et qu'une rencontre est prévue prochainement.

[Cette question est répondue sur place.](#)

Mme Murielle Sauvé – directrice générale, R.I.L. SOCAM : Départ de la Maison Saint-Charles et relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick

15-13338 CA 13 janv 2015

Madame Sauvé indique que l'organisme R.I.L. SOCAM loge à la maison Saint-Charles et que depuis l'avis de reprise du bâtiment par la Commission scolaire de Montréal, elle peine à obtenir des informations relativement à la prolongation ou au renouvellement du bail de l'organisme après juin 2016. Elle indique également que le marché locatif est élevé et que l'organisme envisage de devenir propriétaire. Elle demande de rencontrer les élus afin de discuter d'un projet résidentiel et commercial qui comprendrait du logement social et des locaux commerciaux destinés aux organismes communautaires au 2175, rue Saint-Patrick.

Le maire Dorais explique les différents projets envisagés dont le projet de relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick, au cours des dernières années. Il ajoute avoir travaillé à la réalisation de ces

projets et précise qu'il adoptera la même approche quant à la relocalisation des groupes de la Maison Saint-Charles. Il est conscient des délais serrés et est prêt à procéder rapidement. Bien qu'il précise que les membres du conseil ne sont pas unanimes quant à la vocation éventuelle du 2175, rue Saint-Patrick, il ajoute que tous seront d'accord pour rencontrer les groupes qui logent à la Maison Saint-Charles en vue d'aider à leur relocalisation.

La conseillère Thiébaud précise qu'un projet doit être déposé prochainement pour le 2175, rue Saint-Patrick. Elle ajoute qu'elle est disposée à rencontrer rapidement les groupes qui logent à la Maison Saint-Charles afin de les écouter et de leur exposer ses préoccupations relativement à la planification du nord du secteur Pointe-Saint-Charles.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. Stéphane Lampron – président du C.A., R.I.L. SOCAM : Départ de la Maison Saint-Charles et relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick

15-13340 CA 13 janv 2015

Monsieur Lampron précise que plus de 70 citoyens de Pointe-Saint-Charles se sont présentés à la dernière assemblée générale annuelle du R.I.L. SOCAM. Ils ont donné le mandat à l'organisme de poursuivre les démarches en vue de la réalisation d'un projet résidentiel et commercial qui comprendrait des logements sociaux et des locaux commerciaux destinés aux organismes communautaires au 2175, rue Saint-Patrick. Il demande aux élus d'appuyer le projet. À défaut, il craint que certains organismes quittent le secteur et cessent d'offrir des services aux citoyens de Pointe-Saint-Charles.

Le maire Dorais précise que les esquisses du projet prévoient 25 % de logement social, ce qui est nettement au-dessus de la stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal. Il est donc favorable à ce projet.

La conseillère Thiébaud ajoute que ces esquisses du projet doivent être reconsidérées car elles situent les unités de logement social du côté de la rue Saint-Patrick, qui est une voie de camionnage.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. Victor Matte – membre du conseil d'administration, R.I.L. SOCAM : Départ de la Maison Saint-Charles et relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick

15-13343 CA 13 janv 2015

En préambule, monsieur Matte affirme craindre l'effritement du filet social de Pointe-Saint-Charles en raison des difficultés vécues par les groupes communautaires pour se reloger. Il affirme également que le projet résidentiel et commercial au 2175, rue Saint-Patrick, est important dans la mesure où il permettra aux citoyens de Pointe-Saint-Charles d'obtenir des services dans leur district ou leur arrondissement. Il indique que le projet en question est porté par les citoyens depuis près de cinq ans et qu'il vise à assurer le maintien du filet social de Pointe-Saint-Charles. Il demande aux élus de demeurer ouverts à discuter du projet et à travailler avec les citoyens.

Le conseiller Sauvé indique que les élus souhaitent préserver le filet social de Pointe-Saint-Charles et qu'ils sont conscients du rôle que jouent les groupes sociaux à cet effet. Les élus sont prêts à rencontrer, à accompagner et à travailler avec ces groupes. Il ajoute que des engagements ont été pris à l'égard du développement résidentiel le long du Canal Lachine. Enfin,

il indique qu'il est prêt à travailler pour garder les groupes dans le secteur Pointe-Saint-Charles malgré les problèmes envisagés.

La conseillère Thiébaud dresse une liste d'exemples de projets résidentiels qui ont été acceptés dans le nord de Pointe-Saint-Charles en bordure du Canal Lachine. Elle explique qu'ils prennent de plus en plus de proportions en termes de volume et de hauteur, ce qui rend les abords du Canal moins accessible. Elle ajoute qu'ils n'ont pas été accompagnés d'investissements de la part de la Ville de Montréal (qui empêche les revenus de taxes foncières) afin que l'arrondissement puisse assurer le développement des services pour les résidents du secteur. Elle ajoute enfin que la densification résidentielle du secteur aurait des conséquences concrètes comme par exemple la relocalisation, ailleurs dans le quartier, de la voie de camionnage de la rue Saint-Patrick.

[Cette question est répondue sur place.](#)

Madame Viviana Riwilis – R.I.L. SOCAM : Départ de la Maison Saint-Charles et relocalisation au 2175, rue Saint-Patrick

15-13345 CA 13 janv 2015

Madame Riwilis mentionne que les projets qui ont eu cours aux abords du Canal Lachine, au cours des dernières années, comportaient majoritairement des condominiums de luxe. Elle précise que le projet résidentiel et commercial au 2175, rue Saint-Patrick, se démarque dans la mesure où il prévoit des unités de logement social et des locaux commerciaux destinés aux organismes communautaires. Il s'agit d'un potentiel d'emplois locaux et de services aux citoyens. Elle confirme le mandat accordé aux administrateurs du R.I.L. SOCAM pour mener ce projet à terme et demande l'appui des élus à cet égard.

La conseillère Sigouin indique que les élus sont sensibles à cette problématique qui touche huit organismes et la Maison des Jeunes. Les élus sont ouverts à la discussion à l'égard de tous les organismes afin de trouver des solutions. Madame lui confirme que ce ne sont cependant pas tous les organismes qui pourront se reloger dans le projet situé au 2175, rue Saint-Patrick.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. François Vienneau : projet Bonaventure - patinoire à bandes au parc Hibernia

15-13347 CA 13 janv 2015

Dans un premier temps, monsieur déplore que le projet Bonaventure ne prévoit pas de piste cyclable permettant de desservir l'axe nord-sud et que le parc situé en son centre soit complètement enclavé. En second lieu, il souhaite que la patinoire à bandes au parc Hibernia soit réaménagée l'année prochaine.

Au sujet de la patinoire au parc Hibernia, le maire Dorais précise qu'elle n'a pas été aménagée pour des raisons budgétaires. Il précise que les parcs Hibernia et LeBer bénéficiaient de deux patinoires chacun, soit une patinoire à bande et une patinoire décorative. Depuis l'année dernière, le parc Hibernia a conservé uniquement la patinoire décorative et le parc LeBer uniquement la patinoire à bande. En ce qui concerne le projet Bonaventure, le maire Dorais confirme l'absence de lien cyclable. Toutefois, un lien cyclable dans cet axe nord-sud est prévu au PPU Griffintown qui concerne spécifiquement l'arrondissement Sud-Ouest. Concernant l'aménagement d'un parc au centre du projet Bonaventure, il est d'avis que cette idée est intéressante dans la mesure où de l'animation y est prévue. Il précise que les investissements de

l'arrondissement Ville-Marie, dans la Cité du multimédia, et ceux de l'arrondissement Sud-Ouest, dans le secteur de Griffintown, attireront les gens vers ce parc. Aussi, le projet Bonaventure prévoit le réaménagement des passages sous le viaduc afin de les rendre plus sécuritaires.

Au sujet des patinoires, le conseiller Vaillancourt indique que des aménagements budgétaires seront étudiés afin de prévoir jusqu'à trois patinoires de plus, dont une au parc Hibernia, qui fait l'objet de beaucoup de demandes.

Le conseiller Sauvé tient toutefois à préciser que les patinoires qui pourraient être aménagées respecteront une certaine justice géographique entre les districts de l'arrondissement.

Le conseiller Sauvé ajoute que l'aménagement d'un boulevard urbain, dans le cadre du projet Bonaventure, est intéressant. Il constate que de nombreuses voies y sont prévues et que la mise en place d'un système de transport léger sur rail (SLR) permettrait de réduire le nombre de voies tout en facilitant l'aménagement de voies cyclables et rendre le parc plus attrayant.

[Cette question est répondue sur place.](#)

Mme Gisèle Trudel: plainte de bruit en provenance d'un lieu de culte

15-30999 CA 3 fév. 2015

Madame effectue un suivi au sujet d'une plainte qu'elle a formulée le 3 juin 2014 relativement au niveau de bruit émis par un lieu de culte adjacent à sa propriété. Elle remercie les services de l'arrondissement pour le suivi effectué mais réitère sa plainte car le problème de bruit persiste. Malgré les appels acheminés auprès du service de police, madame ajoute que les policiers n'arrivent pas à se rendre en temps opportun pour constater l'étendue du problème. Il en va de même pour les inspecteurs de l'arrondissement puisqu'ils ne travaillent pas les soirs et les fins de semaine. Elle précise qu'elle a filmé, avec son téléphone intelligent, le niveau sonore atteint sur un sonomètre et qu'elle peut déposer cette vidéo en preuve. Elle demande à ce qu'une rencontre de médiation soit organisée avec les représentants de l'église.

Le maire Dorais invite madame à déposer sa vidéo auprès de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine ainsi qu'au personnel de son cabinet. Il demande qu'une rencontre de médiation et de bon voisinage soit prévue par les services municipaux.

SUIVI par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (division permis et inspection) :

M. Marino Angeletti : suivi sur une demande d'usage conditionnel au 2606, Allard (40.01)

15-31000 CA 3 fév. 2015

En préambule, monsieur fait état de ses démarches visant à relocaliser le club social italien de Ville-Émard dans un local situé au 2606, rue Allard. Monsieur précise s'être présenté à l'arrondissement afin d'obtenir un permis d'usage conditionnel. La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine lui a répondu que la décision, quant à sa demande d'usage conditionnel, serait prise par les élus. Il demande aux élus d'accepter sa demande.

La conseillère Sigouin précise qu'en vertu du règlement d'urbanisme de l'arrondissement, un club social n'est pas autorisé à cette adresse mais qu'il est possible de l'autoriser au moyen d'une demande d'usage conditionnel. Elle ajoute que l'étude de cette demande a franchi toutes les

étapes et qu'elle fait l'objet du point 40.01 de l'ordre du jour. La conseillère Sigouin et le maire Dorais indiquent tous deux que la demande sera accordée.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. Denis Bélanger : stationnement et dépôt temporaire de la neige sur la rue des Seigneurs

15-31001 CA 3 fév. 2015

Monsieur explique avoir communiqué avec l'arrondissement à de nombreuses reprises au cours de l'hiver au sujet d'une problématique récurrente relative au déneigement.

Monsieur dépose devant le conseil, aux soins de la Secrétaire d'arrondissement, des photos en liasse.

Monsieur précise que la problématique se situe sur la rue des Seigneurs, entre l'avenue Lionel-Groulx et Workman. Du côté est de ce tronçon de rue, se trouve un centre sportif et une école; du côté ouest, un secteur d'habitation. Devant l'école, se trouvent deux zones de débarcadère. Il précise que de 1983 à 2013, la neige accumulée dans le débarcadère le plus au sud était poussée sur le stationnement public comptant 7 cases (entre l'avenue Lionel-Groulx et la rue Notre-Dame Ouest où se trouve le centre sportif). Quant à la neige accumulée dans l'autre débarcadère d'une longueur de 100 pieds, elle était poussée dans la zone de stationnement interdit pendant les heures d'école d'une longueur de 60 pieds située derrière ce débarcadère. En résumé, de 1983 à 2013, dans le contexte des opérations de déneigement, la neige accumulée sur ce tronçon de rue demeurait du côté est de la rue où se situent l'école et le centre sportif. Au cours de la saison 2013-2014, la neige accumulée sur 390 pieds du côté de la rue où est située l'école, était poussée au coin de l'avenue Lionel-Groulx et la rue des Seigneurs, formant une montagne de neige de 9 pieds de hauteur sur 15 pieds de largeur, ce qui gênait le travail du brigadier scolaire affecté à ce coin de rue et compromettait la sécurité des enfants. Depuis le début de la saison 2014-2015, la neige accumulée sur 390 pieds du côté de la rue où est située l'école est poussée du côté ouest de la rue, donc du côté du secteur d'habitation. Monsieur Bélanger explique que la configuration du secteur d'habitation situé de l'autre côté de ce tronçon de rue ne permet pas d'absorber de telles accumulations de neige. Il demande au conseil s'il est possible de remettre en vigueur les méthodes de déneigement antérieures.

Le directeur des Travaux public explique que le déneigement des zones scolaires est prioritaire, ce qui explique la fréquence du déneigement à cet endroit. Il explique également que la formation de bancs de neige à proximité des zones scolaires est découragée afin d'éviter qu'ils soient utilisés par les enfants comme lieux de glissade dangereux. Monsieur Lévesque explique que les services de l'arrondissement sont allés constater l'état des lieux aujourd'hui. Ils ont remarqué la présence d'un stationnement public où la neige pourrait être entassée puis ramassée. Il indique que des études sont en cours afin de voir si cette solution est envisageable.

Le maire Dorais précise que l'arrondissement veillera à trouver le meilleur moyen d'assurer la sécurité des enfants dans ce secteur tout en limitant, autant que faire se peut, les inconvénients sur le voisinage.

[SUIVI par la Direction des travaux publics : Le service des travaux public a adapté sa méthode de travail afin d'éviter que la neige ne soit transférée sur le même côté de rue. Le citoyen a été contacté par le directeur des travaux publics pour l'en informer.](#)

M. Derek Robertson : SLR - hockey sur les patinoires sans bandes – usage d'un équipement municipal de déneigement

15-31002 CA 3 fév. 2015

En premier lieu, monsieur souligne une problématique de pollution autour de la gare des autobus du Réseau de transport de Longueuil (RTL) et présente un commentaire favorable au projet de Système léger sur rail (SLR) dans le contexte du réaménagement de l'autoroute Bonaventure afin de diminuer la présence des autobus dans ce secteur de l'arrondissement.

En second lieu, monsieur indique que de jeunes enfants jouent au hockey avec leurs parents sur les patinoires sans bandes dans les parcs de l'arrondissement. Il précise ignorer si une telle pratique est admise mais invite à la tolérance en cette matière afin de favoriser le développement des jeunes hockeyeurs.

Enfin, monsieur indique avoir constaté la mauvaise utilisation des équipements de l'arrondissement lors des opérations de déneigement du 4 janvier dernier et demande qu'une enquête soit menée et que des sanctions soient appliquées s'il y a lieu. Il s'engage à faire parvenir la vidéo illustrant le comportement qu'il juge répréhensible.

Le maire Dorais répond. Il n'est pas interdit de jouer au hockey sur les patinoires sans bandes dans les parcs de l'arrondissement mais invite ceux qui le font à faire preuve de civisme à l'égard des utilisateurs qui n'y pratiquent pas le hockey. En second lieu, le maire Dorais souligne qu'un audit d'envergure a été réalisé par le service du contrôleur général quant aux opérations de déneigement du début du mois de janvier. L'arrondissement a fourni tous les documents de contrôle demandés. L'étude de ces documents a permis d'établir que l'arrondissement avait fait preuve de bons réflexes en priorisant d'abord l'entretien des trottoirs, malgré les bris d'équipement et les absences au travail. Il ajoute qu'il y aura des modifications sur les pratiques et les procédures de déneigement de l'arrondissement. Enfin, quant à l'allégation d'une mauvaise utilisation des équipements de déneigement par les employés de l'arrondissement, il invite monsieur à soumettre les renseignements qu'il a en sa possession à la direction des travaux publics pour suivi et traitement approprié.

SUIVI par la Direction des travaux publics : Monsieur Robertson doit transmettre à la direction des Travaux Publics une copie de son enregistrement vidéo. Monsieur Sylvain Goyette a rappelé le citoyen et a laissé un message dans sa boîte vocale.

Mme Isabelle Limoges : mini-soccer au parc Oscar-Perterson (10.08)

15-31003 CA 3 fév. 2015

Madame souhaite connaître l'échéancier prévu pour l'aménagement de ce parc ainsi que la définition que les élus ou les services municipaux accordent à l'expression « mini-soccer ».

Le maire Dorais répond. Le programme triennal d'immobilisations (PTI) prévoit la confection des plans et devis au cours de l'année 2015 et la réalisation de l'aménagement du terrain de soccer en 2016/2017

Quant à la définition de « mini-soccer », le maire Dorais et le conseiller Vaillancourt précisent que l'arrondissement tentera d'optimiser l'espace disponible mais qu'il n'est pas question d'aménager un terrain de soccer pour les jeunes enfants. L'aménagement respectera les dimensions réglementaires pour 7 joueurs, ce qui n'est pas exactement celles pour un terrain de « mini-soccer ».

Le conseiller Sauvé ajoute que ce terrain de soccer est attenant au centre sportif et qu'il sera réservé à la pratique libre du soccer plutôt qu'à des joutes ou des tournois; son aménagement s'inscrit dans une perspective sociale et communautaire plutôt que sportive.

Le directeur des travaux publics précise que l'arrondissement vise l'aménagement d'un terrain de soccer respectant les dimensions réglementaires pour 9 joueurs ou, à défaut d'espace, pour 7 joueurs. Il ne sera pas dédié à la pratique du soccer des jeunes enfants.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. Steve Lemay - Trajet des autobus sur les rues de l'Inspecteur, William et Saint-Maurice

CA 16 fév. 2015

Monsieur indique qu'il conteste le trajet des autobus depuis 2005. Monsieur soulève la sécurité des citoyens qui résident dans ce secteur. Il demande si des stratégies de négociation ont été envisagées et quelles sont les options considérées.

Le maire Dorais répond. Il a eu de nombreuses discussions, à la fois politiques et administratives. Les parties sont de bonne foi et, sur cette base, elles sont en mesure d'amorcer des négociations orientées vers des solutions qui seront profitables à toutes. L'abrogation de l'ordonnance adoptée en janvier est une mesure de la bonne foi de l'arrondissement et permet l'ouverture des parties aux discussions à venir. Cinq (5) scénarios sont déjà envisagés. Le maire confirme que les élus partagent sans réserve les préoccupations des citoyens du secteur Griffintown.

[Cette question est répondue sur place.](#)

M. Pierre St-Cyr- Trajet des autobus sur les rues de l'Inspecteur, William et Saint-Maurice

CA 16 fév. 2015

Monsieur réside au Lowneys depuis 6 ans. Le trajet des autobus est un problème récurrent. Il suggère, dans le cadre des négociations à venir, de soulever avant tout l'argument de la sécurité. Il souligne que depuis la conclusion de l'entente en 2002, l'environnement a considérablement changé dans le secteur concerné (maintenant résidentiel). La protection de la vie et de la sécurité des résidents est essentielle. Il propose aux élus d'exiger un audit sur la sécurité.

Le maire Dorais répond. Il abonde sur le fait que l'environnement du secteur a considérablement changé depuis 2002. Si toutes les parties impliquées ne démontrent pas la bonne foi indispensable dans les négociations à venir, le conseil d'arrondissement verra à entreprendre des démarches politiques pour contraindre l'aménagement d'un trajet d'autobus alternatif.

La conseillère Thiébaud répond. Elle rappelle que les conséquences juridiques qui découlent de l'adoption de l'ordonnance doivent être évaluées sérieusement par les élus. Les démarches entreprises par les élus de l'arrondissement, actuelles et passées, sont sincères. Elle garde espoir quant aux résultats à venir.

[Cette question est répondue sur place.](#)